

DEC162978INP

Décision portant nomination de M. Ariel LEVENSON aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 Janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC 143108INP portant nomination de M. Levenson aux fonctions de chargé de mission du 01/01/2015 au 31/12/2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Ariel LEVENSON, directeur de recherche de première classe au CNRS, est renouvelé dans ses fonctions de chargé de mission auprès du président pour l'institut de Physique du 1^{er} Janvier 2016 au 30 Juin 2016. Sa mission a pour objet le suivi de la thématique « Nanosciences ».

Pour l'exercice de cette mission, M. Ariel Levenson demeure affecté l'UPR 20 « Laboratoire de photonique et de nanostructures » (LPN) –Route de Nozay-91460 MARCOUSSIS.

Article 2

Du 1^{ER} Janvier 2016 au 30 Juin 2016 M Ariel Levenson percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile de France Ouest et Nord (05).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs